

sévère et si voisine des apparences de l'iniquité. Quel était ce grief? Nous ne l'avons pas découvert, mais les regrets exprimés par le moine puni donnent à penser que la colère du prélat avait été vive, mais que la faute qu'il châtiât si durement avait été involontaire.

Les deux religieux s'étaient soumis sans rien tenter pour leur justification; mais l'émotion à Saint-Denis, où ils résidaient depuis quelques semaines seulement, et à Saint-Germain-des-Près, qu'ils venaient de quitter, fut profonde; l'ordre entier la partagea. Cinq mois après dans une réponse adressée à Dom Jean Durand, les premières lignes probablement qu'il était autorisé à écrire, Dom Guérard, après avoir indiqué à quels signes on reconnaîtrait les divers manuscrits et on saurait à qui il convenait de les restituer, soit à la Sorbonne, soit aux Jacobins, soit aux Augustins qui les avaient prêtés, ajoutait avec un accent qui ne trompait pas :

« Ce n'est pas pour m'en faire accroire que je dis ceci, seulement est-ce par le désir que j'ai de la gloire de la Congrégation et de l'honneur de ceux qui sont employés à ce grand ouvrage d'où je me vois privé avec tant de violence et où peut-être je ne mettrai jamais le nez.

« La volonté de Dieu soit faite, c'est ma consolation, me recommandant à vos prières (12). »

Peu à peu l'exil s'alléga; le travail le rendit plus supportable; saint Augustin continuait à en être l'objet et cette persévérance dans l'épreuve reçut la récompense la plus

---

(12) Lettre à Jean Durand, religieux à Saint-Denis. — D'Ambournay, ce 2 mars 1676. Fonds latin 11645.